



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 1

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Ayant été convoqués par proclamation de la lieutenant-gouverneure Janice FILMON, les députés sont réunis pour l'ouverture de la quatrième session de la quarante et unième législature.

La lieutenant-gouverneure ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée législative du Manitoba :

Je vous souhaite la bienvenue à la quatrième session de la quarante et unième Législature de la Province du Manitoba.

Cette année, le centenaire du jour de l'Armistice, qui a marqué la fin de la Grande Guerre, nous a fait réfléchir sur bien des choses : nos liens avec les événements se déroulant dans le monde, notre gratitude envers ceux qui se sont sacrifiés, et l'hommage qu'il nous appartient de leur rendre en honorant notre démocratie.

Nous avons de nombreuses raisons d'être reconnaissants et de nous rappeler que nous devons demeurer déterminés à améliorer le Manitoba et la vie de tous ses résidents. La hausse des taux d'intérêt, les différends commerciaux en suspens et les augmentations de taxes et d'impôts imposées par les administrations fédérale et locales menacent notre prospérité. Il est aujourd'hui plus important que jamais de redresser notre situation financière, de restaurer nos services et de rebâtir notre économie. Nous devons continuer à faire du Manitoba la province où la situation s'est le plus améliorée au Canada, en réduisant les impôts et les taxes, en améliorant les résultats et en musclant l'économie.

Mon gouvernement continue de faire des progrès vers le retour à l'équilibre budgétaire, tout en allégeant le fardeau fiscal des familles et des petites entreprises du Manitoba. Il réduit les dépenses inutiles dans les échelons administratifs afin de pouvoir investir davantage dans les services de première ligne et l'infrastructure.

La transformation de la culture et du travail de la fonction publique se poursuivra. Des tableaux de bord équilibrés, conçus avec l'aide d'experts internationaux, concentreront les efforts sur l'obtention de meilleurs résultats et permettront à la population du Manitoba de surveiller les progrès.

Le concours visant la transformation de la fonction publique, organisé à l'échelle des ministères, a stimulé l'esprit d'innovation des fonctionnaires de première ligne. La première étape a donné lieu à plus de 50 idées visant l'obtention de meilleurs résultats à un coût plus faible pour les contribuables. Mon gouvernement tablera sur ce succès en fournissant plus de ressources pour la transformation dans les principaux ministères et dans l'ensemble du gouvernement. Ces projets réduiront la bureaucratie et permettront d'optimiser l'offre de services aux résidents du Manitoba.

Pour continuer à faire progresser la transformation, nous allons mettre au point une nouvelle Loi sur la fonction publique qui traduira les principes, les valeurs et les besoins d'une fonction publique manitobaine moderne. La nouvelle loi garantira des lieux de travail sécuritaires et sans harcèlement, dans lesquels les valeurs fondamentales telles que la déontologie, la transparence, la diversité et l'inclusion sont uniformément et régulièrement appliquées. Cette nouvelle loi favorisera l'harmonisation au-delà des principaux ministères et dans l'ensemble de notre fonction publique. En plus d'une surveillance accrue, elle intégrera une plus grande flexibilité qui permettra d'encourager l'innovation, le renouveau et la mobilisation. Notre fonction publique sera ainsi en mesure de continuer à attirer des professionnels qualifiés aux profils divers.

Mon gouvernement modernise également ses pratiques d'approvisionnement. L'ancienne méthode qui voyait diverses parties du gouvernement acheter les mêmes produits et services sans coordination sera éliminée, et nous réaliserons des économies d'échelle. En prenant des décisions fondées sur des données probantes, nous magasinerons plus intelligemment au nom des Manitobains.

Le système actuel de gestion des terres domaniales ne donne pas de bons résultats. Mon gouvernement est déterminé à moderniser le processus de recensement des terres domaniales et des propriétés de la Couronne disponibles à la vente, ainsi qu'à renforcer la confiance du public dans son administration et à améliorer la gestion de ces biens publics.

Mon gouvernement va de nouveau présenter son projet de loi visant à mettre fin à l'exigence de syndicalisation des soumissionnaires de projets publics. Ainsi, les contribuables bénéficieront d'offres plus concurrentielles et d'un meilleur rapport qualité-prix.

Mon gouvernement va également proposer une nouvelle Loi référendaire qui restaurera le droit des Manitobains de voter sur les hausses des taxes et impôts principaux et qui établira un cadre pour l'organisation et la tenue d'un référendum.

Mon gouvernement est déterminé à offrir de meilleurs services de soins de santé plus rapidement, et nous avons fait des progrès dans ce domaine. Le regroupement et le renforcement de nos services d'urgence à l'hôpital Grace, au Centre des sciences de la santé et à l'Hôpital général de Saint-Boniface permettent de réduire les délais d'attente. Nous allons présenter un plan de réduction des délais d'attente pour les interventions telles que les remplacements d'articulation, les opérations de la cataracte et l'imagerie diagnostique. Nous avons réduit les frais d'ambulance de 35 % au cours des deux dernières années, et nous allons les réduire de moitié d'ici 2020.

Mon gouvernement a hérité de l'un des systèmes de soins de santé canadiens les plus complexes et les plus chargés aux échelons supérieurs. Nous poursuivons le travail d'élimination des échelons administratifs et du chevauchement organisationnel, et nous continuons de choisir plus judicieusement les services de soutien. Le nombre de conventions d'achat de services et d'unités de négociation sera réduit pour que nos fournisseurs de services de première ligne puissent mettre l'accent sur la prestation de soins améliorés aux patients, au moment opportun et là où ils sont nécessaires. Le nouveau modèle sera plus simple et les échelons supérieurs seront allégés. Il y aura moins d'organismes, de conseils, d'unités de négociation et de conventions d'achat de services.

La création de Soins communs permettra à nos professionnels des soins de santé de planifier les programmes, y compris les services médicaux d'urgence, partout dans la province. Des modifications prochainement apportées à la *Loi sur les offices régionaux de la santé* permettront la refonte de quatre lois existantes et clarifieront les rôles respectifs de Santé, Aînés et Vie active Manitoba, de Soins communs, d'Action cancer Manitoba et des offices régionaux de la santé.

La prestation de services de qualité, la sécurité des patients et une logique de soins axés sur le client et les familles sont au cœur de la réforme des soins de santé de mon gouvernement. Des centaines de nos cliniciens travaillent dur à l'élaboration du tout premier Plan de services cliniques et préventifs au Manitoba, qui sera publié l'été prochain et orientera les décisions prises sur la prestation des services de santé. L'élaboration d'une stratégie d'agrément et de promotion de la qualité et de la sécurité des patients, qui vient compléter ce plan, touche à sa fin. Cette stratégie garantira l'application de normes de soins communes et une obligation redditionnelle claire dans l'offre de soins de santé, et ce, dans tous nos organismes de prestation de services.

Mon gouvernement comprend que les problèmes de santé mentale et de dépendance entraînent un coût humain. Il a réagi aux recommandations initiales du rapport de VIRGO en améliorant l'accessibilité et la coordination des services pour les Manitobains aux prises avec des dépendances et des problèmes de santé mentale. Les cinq nouvelles cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances fourniront des services aux patients et les mettront en relation avec des programmes de traitement communautaires et des médecins de premier recours.

Un plan exhaustif de mise en œuvre est en cours d'élaboration pour donner suite aux recommandations principales du rapport de VIRGO et orienter l'amélioration des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances dans l'ensemble du gouvernement. Dans le cadre de ce travail, une équipe d'experts cliniques ciblera particulièrement les services cliniques et actifs de santé mentale et de lutte contre les dépendances au sein du Plan de services cliniques et préventifs.

La plupart des aînés préfèrent vivre chez eux ou dans leur quartier. Une stratégie globale visant à améliorer l'accompagnement des aînés au sein de leur communauté comprendra, dans l'ensemble du gouvernement, des programmes de création d'environnements favorables permettant aux aînés de rester autonomes. Les travaux de construction se poursuivront en vue de la mise en place de 1 200 lits additionnels dans les foyers de soins personnels d'ici 2025.

Mon gouvernement reste déterminé à réduire le nombre et la durée des prises en charge d'enfants, et à améliorer les perspectives d'avenir pour les enfants concernés.

Au cours de la dernière décennie, de nombreux rapports ont recommandé de modifier nos programmes de protection des enfants. S'appuyant sur ces recommandations, mon gouvernement a élaboré des propositions de réforme et a entrepris des consultations de grande ampleur auprès de la population manitobaine, y compris nos partenaires autochtones, et du gouvernement fédéral. Ces propositions comprennent les mesures suivantes : orienter les fournisseurs de services vers les services de protection, accroître l'engagement de la population afin d'éviter la prise en charge d'enfants, améliorer l'accès à des services intégrés et adaptés aux besoins, et offrir des services d'intervention qui permettent aux enfants et aux familles de rester ensemble. Les consultations ont mis en relief le besoin de mesures de soutien plus vigoureuses pour réunir les familles et de solutions de garde permanente pour les situations où il est impossible de garder les enfants dans la famille élargie ou la collectivité.

Afin de réaliser ces objectifs importants, mon gouvernement présentera des modifications législatives, y compris des changements à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et à la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*.

Les consultations à grande échelle de la population manitobaine concernant un cadre renouvelé des logements sociaux ont mis en avant la nécessité d'adopter une approche souple, visant des programmes de logement rentables qui répondent mieux aux besoins locaux. Les locataires de logements sociaux ont indiqué vouloir accéder à une formation axée sur les compétences qui les aiderait à obtenir un emploi et à être indépendants économiquement. Les Manitobains vulnérables ont souligné des lacunes dans l'éventail des solutions de logement et les soutiens de transition pour les personnes ayant des besoins uniques en matière de logement. Cela concerne notamment les jeunes (particulièrement ceux qui ne sont plus pris en charge par les services à l'enfant et à la famille), les personnes handicapées, les personnes ayant recours au système de santé mentale, celles qui quittent des établissements, les femmes vulnérables et les aînés ayant un faible revenu. Au terme de discussions avec nos partenaires fédéraux, il a été déterminé qu'un cadre renouvelé permettra d'offrir des logements durables à ceux qui en ont le plus besoin.

L'examen quadriennal de la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* est presque terminé également. Guidé par les objectifs de cet examen, mon gouvernement continuera d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées au Manitoba.

Les recherches montrent que les enfants d'âge préscolaire qui reçoivent, au moment opportun, des services de thérapie dont ils ont besoin sont mieux à même de relever les défis de l'école. Ils sont moins isolés, obtiennent de meilleurs résultats scolaires et bénéficient d'une meilleure confiance en eux. Mon gouvernement accroît le soutien des services de thérapie destinés à ces enfants afin de répondre à leurs besoins et de leur donner une meilleure qualité de vie à l'école, au travail et dans la société.

Dans le cadre de la stratégie antipauvreté de mon gouvernement, davantage de Manitobains aptes à l'emploi quitteront l'aide sociale pour entrer sur le marché du travail. Par le passé, les évaluations des bénéficiaires de l'aide sociale aptes à l'emploi étaient informelles, non uniformes, irrégulières et souvent produites en retard. Une nouvelle approche permettra de produire des évaluations plus globalisantes dans de meilleurs délais. Elles seront fondées sur des données plus exactes concernant les besoins de chaque personne. Et les soutiens pour le retour au travail interviendront plus rapidement.

Mon gouvernement accroît l'accès des familles du Manitoba aux services autorisés abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les fonds accordés aux nouvelles écoles, y compris pour la création de places de garderie, représentent le plus important investissement à cet égard depuis des décennies. Le nouveau crédit d'impôt pour le développement des garderies complétera cet effort en incitant le secteur privé à s'engager dans des partenariats pour créer des places de garderie.

Les jeux d'argent concernent beaucoup de Manitobains et altèrent notre tissu social. Bien qu'ils contribuent notablement au financement de nos services sociaux, nous avons décidé de stopper leur développement en attendant les résultats de l'examen de notre stratégie relative au jeu.

Mon gouvernement est fier des efforts qu'il déploie pour renforcer la présence des femmes dans les conseils et les commissions de la Province ainsi que dans la haute fonction publique. Nous continuons de collaborer avec le secteur privé afin d'accroître la féminisation des emplois non traditionnels, notamment dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.

Mon gouvernement est déterminé à rendre les collectivités plus sûres. Pendant trop longtemps, les taux de crimes violents, d'incarcération et de récidive ont augmenté alors que notre approche en matière de poursuites et de services correctionnels restait inchangée. Un examen complet du système de justice criminelle a été lancé en 2016, notamment une analyse des coûts, des délais et des chiffres. Cet exercice a permis de déterminer les domaines dans lesquels il fallait faire des changements. L'utilisation accrue de drogues, en particulier de méthamphétamine en cristaux, souligne encore davantage le besoin de réforme.

La stratégie de modernisation du système de justice pénale repose sur quatre piliers : la prévention du crime, des ressources ciblées pour les affaires criminelles graves, une utilisation plus efficace de la justice réparatrice et une réinsertion sociale responsable des contrevenants. Les changements mis en relief dans cette stratégie commencent à donner des résultats positifs. L'examen des causes se fait de manière plus précoce, ce qui permet d'amener plus rapidement les affaires graves devant les tribunaux. Le recours à la justice réparatrice est plus fréquent pour les accusations moins graves. Plus de ressources sont fournies au niveau des collectivités pour réduire le risque de récidive.

Un élément important de ces réformes est l'obligation de rendre compte des résultats au public. À compter de 2019, Justice Manitoba fera rapport annuellement des résultats obtenus pour des mesures clés comme le taux de récidive, le temps écoulé jusqu'au règlement des accusations et le nombre de personnes en détention. Un examen de la façon dont les services policiers sont offerts au Manitoba sera entrepris en complément de ces réformes. Le gouvernement examinera de quelle manière moderniser la *Loi sur les services de police* afin d'accompagner la mise en place de solutions innovatrices et d'améliorer les services policiers.

La conduite avec facultés affaiblies est l'une des principales causes de décès sur les routes du Manitoba. Pour lutter contre ce danger, un programme d'interdiction immédiate de conduire sera mis en place afin de permettre à la police de régler plus rapidement, à l'aide de sanctions administratives, les cas les moins graves de conduite en état d'ébriété.

La technologie associée aux véhicules autonomes évolue rapidement et des gouvernements de l'ensemble de l'Amérique du Nord élaborent actuellement des plans pour tester cette technologie sur le réseau routier public. Afin de maintenir au Manitoba un climat favorable à l'investissement pour cette technologie, et pour garantir l'harmonisation avec toutes les autres administrations concernées, mon gouvernement présentera des modifications législatives afin de permettre la réalisation d'essais sécuritaires des véhicules autonomes sur les routes de la province.

Mon gouvernement améliore les soutiens aux victimes de violence familiale grâce à deux nouveaux programmes pilotes qui, s'ils ont du succès, seront ensuite offerts dans toute la province. Le Programme des travailleurs de soutien familial aidera les plaignants qui étaient dans une relation de violence à s'orienter dans le processus du tribunal de la famille. Il s'ajoutera à la stratégie de modernisation du droit de la famille et offrira une vaste gamme de services aux victimes de violence familiale.

Trop souvent, les besoins des victimes ont été négligés alors que leurs partenaires profitent de programmes de justice réparatrice et de déjudiciarisation. Les victimes de violence familiale, tout comme les contrevenants, ont besoin d'aide pour passer à la prochaine étape de leur vie. Elles recevront du soutien pour participer au processus de justice réparatrice, et elles auront aussi l'occasion de suivre des programmes qui leur fourniront des outils utiles et sains pour comprendre leur expérience.

Ces importantes mesures viendront compléter d'autres actions menées par mon gouvernement, notamment un examen des ressources offertes aux personnes ayant besoin de protection contre la violence familiale et des efforts de prévention du harcèlement sexuel en milieu de travail, et de sensibilisation à cet égard. Le gouvernement continuera également le travail pour appuyer financièrement nos partenaires sans but lucratif qui soutiennent les victimes, comme le Centre canadien de protection de l'enfance, la Candace House et la Manitoba Organization for Victim Assistance.

Les couples ou les familles du Manitoba qui souhaitent se séparer ou divorcer, régler des questions de garde d'enfants, de pension alimentaire pour conjoint ou enfant, ou encore de biens, sont obligés de se fier à un système judiciaire qui est antagoniste, trop cher, trop complexe et trop lent. Pour beaucoup d'entre eux, le processus est inaccessible et inabordable.

Mon gouvernement mettra en place des dispositions législatives en vue de tester un service de résolution familiale à Winnipeg au cours des trois prochaines années. Ce sera le premier du genre au Canada. L'objectif de ce nouveau service est d'offrir une résolution de conflit dans les meilleurs délais et d'appuyer des relations familiales stables et plus saines à long terme, de réduire les troubles de santé mentale et physique liés aux conflits et de soutenir les membres des familles aux prises avec la violence familiale. Ce service comprendra un processus guidé à guichet unique avec triage précoce, évaluation et suivi. Il offrira aussi un mécanisme de résolution obligatoire dirigé par un modérateur, pour aider les familles à parvenir à un consensus, des services d'aiguillage adaptés à chaque couple et famille, du soutien pour la finalisation et le dépôt d'une entente ainsi que l'aide d'un arbitre, pour une prise de décisions rapides et justes.

Mon gouvernement présentera des dispositions législatives visant à protéger plus efficacement les consommateurs, tout en minimisant les obligations administratives inutiles qui pèsent sur le public, les entreprises et les autres intéressés. La protection contre les méthodes agressives de vente non sollicitées des démarcheurs sera élargie.

Le Bureau de l'état civil mettra en œuvre des changements permettant aux particuliers d'accéder directement à ses services au lieu de devoir passer par des marchands tiers. Cela offrira une meilleure protection des renseignements personnels et réduira les frais de service.

L'Office de la protection du consommateur modernisera ses stratégies de service à la clientèle en resserrant ses liens avec les partenaires communautaires et en élaborant des documents d'information diversifiés. L'Office renforcera aussi sa présence numérique et sa place sur les réseaux sociaux. Enfin, l'application mobile sur la protection des consommateurs sera enrichie. Ces mesures donneront aux Manitobains un meilleur accès aux renseignements essentiels sur leurs droits et leurs responsabilités en tant que consommateurs. L'Office élabore aussi une approche intégrée d'amélioration de l'éducation et de la sensibilisation des consommateurs et des entreprises, pour toutes les directions de la Division de la protection du consommateur.

Un examen de la *Loi sur les entrepreneurs de pompes funèbres et les embaumeurs*, de la *Loi sur les cimetières* et de la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* sera entrepris afin que les dispositions législatives encadrant les pompes funèbres, l'inhumation et le décès correspondent mieux à la diversité des besoins de la population.

L'amélioration des résultats scolaires de nos élèves de niveau primaire et secondaire est essentielle à leur réussite personnelle ainsi qu'à la prospérité de notre province. L'éducation a le pouvoir de transformer la vie des Manitobains. Elle offre des débouchés et permet un meilleur accomplissement personnel. Elle peut aussi transformer notre province en garantissant que notre population a l'éducation, les compétences et la formation nécessaires pour relever les défis de l'économie mondiale d'aujourd'hui et de demain.

Au Manitoba, nous avons la chance d'avoir des professionnels de l'enseignement, du personnel de soutien et des administrateurs dévoués qui veulent que nos élèves réussissent. Ils méritent d'œuvrer et de servir dans un système d'éducation performant et axé sur les élèves, qui leur permet de mettre à profit leurs compétences pour que chaque élève se réalise pleinement. Les parents méritent de savoir que toutes les ressources sont offertes à leurs enfants pour qu'ils atteignent le meilleur niveau de réussite possible.

Mon gouvernement comprend l'ampleur des efforts nécessaires pour remettre en état l'enseignement élémentaire et secondaire. Pour y parvenir, nous devons impérativement mettre l'accent sur les résultats. Pour la première fois en 20 ans, nous avons rendu publics les résultats des tests provinciaux des élèves de 12^e année au niveau divisionnaire. Les Manitobains sont ainsi mieux informés.

Au cours des 15 dernières années, les élèves de la maternelle à la 12^e année au Manitoba ont obtenu de moins bons résultats que les élèves d'autres provinces dans des domaines fondamentaux comme la lecture et l'écriture, les mathématiques et les sciences. Ces résultats indiquent dans quelle mesure les jeunes manitobains sont bien préparés à affronter la concurrence et à réussir sur le marché du travail ou dans leurs études universitaires ou collégiales après la 12^e année.

La Commission sur l'enseignement de la maternelle à la 12^e année procédera au premier examen approfondi de notre système éducatif depuis des décennies. Il permettra d'avancer sur la voie des changements nécessaires pour veiller à ce que les résultats des élèves s'améliorent et que la jeunesse manitobaine soit mieux préparée pour jouer un rôle moteur dans l'avenir. La Commission sollicitera la participation des parents, des professionnels de l'éducation, des experts internationaux, des élèves, des groupes intéressés et de toute personne désireuse de faire connaître ses idées sur l'amélioration de l'enseignement de la maternelle à la 12^e année dans notre province.

Mon gouvernement continue de donner suite aux recommandations découlant de l'examen de l'enseignement collégial au Manitoba afin d'améliorer les résultats des étudiants et de mieux harmoniser l'éducation collégiale avec celle de nos universités et avec les besoins du marché du travail. Nous poursuivrons la mise en œuvre de ces recommandations, y compris celles qui concernent les lettres de mandat, le financement basé sur la performance, une meilleure coordination en milieu rural et à l'échelle régionale, la simplification des procédures d'approbation de programme, un financement des immobilisations prioritaires mieux ciblé et une meilleure assurance de la qualité. L'objectif est d'offrir un enseignement technique et professionnel de meilleure qualité et d'augmenter les taux d'inscription et d'obtention de diplômes pour les élèves du Manitoba.

De récentes réformes du système de bourses ont permis d'améliorer considérablement l'appui offert aux étudiants manitobains, en particulier à ceux qui disposent de revenus modestes. Un effort de promotion plus ambitieux attirera davantage de contributions de contrepartie du secteur privé, contribuera à l'adéquation avec les besoins du marché du travail et de la collectivité, et améliorera l'accès des étudiants grâce à un portail simplifié.

Mon gouvernement reconnaît qu'il est important que tous les secteurs gouvernementaux collaborent avec notre communauté francophone grandissante et la consultent. Une francophonie forte veut dire un Manitoba fort.

Au début de son mandat, mon gouvernement s'est engagé à appuyer l'épanouissement de la population manitobaine d'expression française en faisant adopter la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine*. Nous sommes fiers de reconnaître le travail du Conseil consultatif des affaires francophones et du Secrétariat aux affaires francophones, qui œuvrent à améliorer la capacité du gouvernement à offrir des services en français et à appuyer la communauté dans son développement. Chaque ministère et entité publique a maintenant terminé et adopté un plan stratégique pluriannuel des services en français. Ces plans seront mis en œuvre afin d'assurer des progrès dans la prestation de services et l'offre d'information en français pour tous les Manitobains.

Les organismes à but non lucratif jouent un rôle essentiel au Manitoba. Mon gouvernement est déterminé à maintenir et à renforcer ce secteur qui est la principale raison de notre réputation de province la plus généreuse au Canada. Les appuis provinciaux seront simplifiés pour mieux répondre aux besoins des communautés, réduire les lourdeurs administratives et mobiliser des fonds de contrepartie.

Les plans de célébration du 150^e anniversaire du Manitoba, placés sous l'égide d'un comité spécial, sont déjà bien avancés. Ils mettront l'accent sur la commémoration du passé, la célébration du présent et l'anticipation de notre avenir. Il y aura des activités dans tous les coins de la province, pendant toute l'année. Dans le cadre de l'un des premiers projets du cent cinquantième du Manitoba, mon gouvernement travaillera avec la Fondation d'histoire HBC pour numériser les copies sur microfilm des registres des postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson d'avant 1870. On pourra ainsi les consulter en ligne dans le monde entier.

Pendant trop longtemps, l'approche manitobaine du développement économique a manqué de vision. Elle reposait sur des décisions à court terme politiquement rentables. Dans les semaines à venir, mon gouvernement publiera les résultats de l'examen effectué par Dave Angus et Barb Gamey. Ils ont consulté plus de 500 représentants du secteur des affaires, de l'industrie, des organismes de développement économique et du monde universitaire. Sur la base de ce rapport, nous allons également publier un plan d'action qui comprendra des objectifs et des priorités, une restructuration de Croissance, Entreprise et Commerce Manitoba et de ses programmes, ainsi que des mandats précis qui permettront d'assurer une harmonisation avec nos partenaires régionaux et sectoriels.

Mon gouvernement reste déterminé à faire progresser la réconciliation avec les Autochtones du Manitoba. Il a donné la priorité au renouvellement du cadre de consultation afin de veiller à ce que les consultations auprès des collectivités autochtones soient respectueuses et productives. Les contributions entrepreneuriales de ces collectivités à la croissance de notre économie sont profitables, que ce soit dans le domaine forestier ou minier ou dans le nouveau marché de la vente au détail de cannabis.

Objectif Nord est une stratégie à long terme visant à développer le potentiel économique du nord du Manitoba pour les générations à venir. Le comité directeur d'Objectif Nord, coprésidé par Chuck Davidson et Onekanew Christian Sinclair, a mis en relief six domaines prioritaires : le potentiel minier et celui d'autres ressources dans la région; la participation des Autochtones et les partenariats; l'investissement dans l'infrastructure stratégique; le logement; l'écosystème de soutien à l'entreprise; l'éducation, la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre.

La nouvelle stratégie de développement économique tiendra compte de la recommandation du comité directeur d'Objectif Nord quant à la création d'une entité directrice en vue d'appuyer la croissance et le développement économique dans le nord du Manitoba, d'élaborer une stratégie de commercialisation et de communication pour Objectif Nord et de favoriser les partenariats et les alliances stratégiques pour créer des emplois dans le Nord.

Le développement du secteur minier et d'autres ressources a été jugé prioritaire dans le cadre des consultations d'Objectif Nord. Tant pour les collectivités autochtones que pour l'industrie, la clarté dans le cadre de l'engagement et des consultations est la clé qui permettra de créer des emplois et des possibilités au sein de ce secteur. Un processus approfondi d'engagement avec les Premières Nations, dirigé par les coprésidents, Ron Evans et Jim Downey, a permis d'établir des lignes directrices pour la mise en place d'un protocole de développement minier entre le Manitoba et les Premières Nations. Le partenariat entre la Première Nation de Red Sucker Lake et Yamana Gold Inc., visant l'avancement du projet or-tungstène de Monument Bay, démontre que l'engagement des collectivités et leur participation accrue sont des éléments essentiels de la réussite des projets d'exploration et de développement miniers. La mise en œuvre du cadre de travail lié au protocole de développement minier, avec les collectivités autochtones désireuses d'y participer, s'appuiera sur cet exemple.

Pour accompagner cet important travail, mon gouvernement cherchera à établir un dialogue continu avec l'industrie minière grâce à un Comité de liaison sur l'exploration et l'exploitation minières. Le Comité offrira des conseils sur l'aménagement du territoire et le cadre de réglementation, les sites miniers abandonnés et orphelins, l'établissement de relations avec les collectivités et les défis et solutions liés à l'exploration.

Le régime fiscal du pétrole et du gaz du Manitoba est désuet et complexe. Il représente un fardeau administratif tant pour la filière que pour le gouvernement. Conjointement avec la modernisation de notre base de données pétrolière, nous procéderons à un examen exhaustif des taxes sur la production de pétrole et des redevances à la Couronne en vue d'en simplifier la structure.

Le tourisme est un élément essentiel de la stratégie de développement économique du Manitoba. Notre programme d'investissement dans le tourisme Plan 96/4 montre déjà des signes positifs encourageants. En 2017, les recettes générées par le tourisme dans la province ont augmenté de 100 millions de dollars par rapport à l'année précédente et se sont établies à 1,6 milliard de dollars.

Tirant parti de la réussite de ce programme, et à la suite de consultations auprès de plus de 135 particuliers et organismes intervenant dans l'industrie touristique, nous intégrerons une stratégie renouvelée du tourisme dans le nouveau plan de développement économique. Elle permettra d'harmoniser l'action des organismes de tourisme, d'améliorer les expériences et les attractions touristiques, et d'accroître le nombre de visiteurs ainsi que leurs dépenses.

Mon gouvernement est fier de célébrer le 20^e anniversaire du programme Candidats du Manitoba. Il a permis d'attirer des travailleurs qualifiés et des investisseurs-entrepreneurs du monde entier pour aider à bâtir l'économie de la province. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir des étudiants internationaux au moyen des nouveaux programmes Voie entrepreneuriat et Voie stages pour étudiants au cycle supérieur.

Face à la décision du gouvernement fédéral de légaliser le cannabis à usage non thérapeutique, mon gouvernement s'est efforcé de garantir la sécurité des Manitobains, qu'ils choisissent de consommer ou non du cannabis. Nous avons conçu un système manitobain de distribution qui allie le savoir-faire du secteur public dans la vente en gros et la réglementation aux compétences des entrepreneurs privés – parmi lesquels figurent un grand nombre d'Autochtones – en matière de vente au détail.

Grâce à la taxe de responsabilité sociale, tous les détaillants du secteur privé contribueront aux coûts associés à la légalisation du cannabis dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services de police. Après la phase initiale d'ouverture de magasins de détail, mon gouvernement passera rapidement à un marché libre au moyen d'un processus de demande rationalisé. Ainsi, la population manitobaine aura accès à un approvisionnement sûr et réglementé.

Mon gouvernement reconnaît les contributions croissantes des entreprises et des organismes du secteur agroalimentaire. La filière de la transformation des aliments et des boissons est le plus grand employeur dans le secteur manufacturier au Manitoba. Elle emploie plus de 10 000 personnes et représente 2,1 % du produit intérieur brut provincial. Au cours des deux dernières années, nous avons accueilli de nouveaux investissements privés de plus d'un milliard de dollars d'entreprises comme Roquette, Simplot, HyLife, MDI Holdings Corp. et Maple Leaf Foods.

Mon gouvernement investira dans la modernisation des immobilisations et la formation. Il pourra ainsi mieux aider notre secteur agroalimentaire à tirer parti des possibilités qui se présentent sur le marché mondial dans l'extraction des protéines. Pour promouvoir davantage les investissements dans ce secteur avec nos partenaires de l'industrie, le Manitoba organisera un sommet de l'innovation liée aux protéines. Celui-ci permettra de mettre en valeur les réussites, d'établir des liens et d'acquérir des connaissances pour guider cette stratégie de croissance.

Le Plan vert et climatique du Manitoba est un élément important de la stratégie économique de notre province. Mon gouvernement continue d'investir dans l'énergie propre, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Les investissements d'Hydro-Manitoba atteindront 5,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ils permettront de livrer de l'électricité propre aux Manitobains, aux Canadiens et aux Américains, et de réduire ainsi les émissions mondiales. Dans le cadre du Plan vert et climatique du Manitoba, une série de programmes et de projets visant à réduire les émissions ont déjà été lancés, et d'autres vont suivre. La production d'électricité à partir du charbon a été éliminée. Le Fonds en fiducie pour la conservation annoncera bientôt ses premiers projets. Ils visent à renforcer la résistance de notre infrastructure naturelle aux défis que pose le changement climatique, comme les inondations, les tempêtes et les incendies incontrôlés. La Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba travaillera à réduire la consommation d'énergie. Par ailleurs, le conseil consultatif d'experts suggérera bientôt des mesures pour réduire les gaz à effet de serre au moyen des comptes d'épargne carbone.

Nous sommes déçus que le gouvernement fédéral ait rejeté la proposition visant à établir le prix du carbone en tenant compte des investissements considérables du Manitoba dans l'énergie propre. Nous combattons l'imposition à la population manitobaine d'une taxe fédérale sur le carbone croissante et inéquitable.

Dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur les bassins hydrographiques durables*, mon gouvernement proposera des règlements pour mieux planifier l'utilisation des ressources hydrauliques, améliorer le drainage, conserver les terres humides et garder l'eau dans nos districts hydrographiques locaux. Ces plans permettront aux Manitobains de mieux cultiver nos meilleures terres grâce à l'expansion des systèmes d'irrigation ou de drainage par tuyaux, tout en conservant les espaces naturels, en séquestrant le carbone et en réduisant les inondations en aval.

Mon gouvernement reste déterminé à maintenir son niveau d'investissement dans l'infrastructure stratégique, y compris dans les projets qui concernent le transport, la gestion de l'eau, les écoles et les hôpitaux, ainsi que la culture. Nous restons tout particulièrement résolus à faire progresser sans tarder les travaux de construction du canal de déversement du lac Manitoba.

Mon gouvernement encourage les partenariats régionaux en vue d'une planification plus efficace de la croissance, du transport durable et d'une infrastructure rentable de traitement des eaux et des eaux usées. Les approches régionales en matière d'aménagement aident à réduire les dédoublements et à mieux utiliser les ressources municipales et provinciales. Elles renforcent les capacités d'administrations municipales responsables et efficaces et permettent de bâtir des régions dynamiques.

Au cours de la prochaine année, mon gouvernement travaillera avec des membres de la région métropolitaine de Winnipeg et les encouragera à élaborer et à adopter une stratégie régionale afin d'améliorer et de coordonner l'utilisation et l'aménagement des terres dans la région. Le gouvernement favorisera la coopération entre les municipalités et les districts d'aménagement du territoire en ce qui concerne la prestation des services, les stratégies de développement économique et l'aménagement de l'infrastructure dans la région.

Les consultations auprès de la Ville de Brandon et de la Provincial Exhibition of Manitoba concernant l'avenir du Keystone Centre de Brandon sont maintenant terminées. Un nouveau cadre de gouvernance et de financement sera mis en place afin que cet important établissement de la région de l'Ouest continue de prospérer.

Une approche adoptée à la suite de la révision du processus de financement fiscal augmentera l'investissement privé, atténuera les risques pour les contribuables et favorisera l'utilisation stratégique du financement fiscal pour maximiser les avantages pour le Manitoba. Cette stratégie fera partie du nouveau plan de développement économique, s'inscrivant dans la réussite de projets d'aménagement qui ne se limitent pas au centre-ville, mais qui concernent tout le Manitoba.

Il y a deux ans, mon gouvernement a lancé un plan ambitieux visant à faire du Manitoba la province où la situation s'améliore le plus au Canada. Après une décennie d'endettement et de détérioration, nous avons entamé l'important travail visant à redresser les finances, à réparer nos services et à rebâtir notre économie.

La voie menant le Manitoba au redressement est longue, et elle exige du courage et de l'attention. De grands progrès ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire. Le défi est de taille, mais mon gouvernement réagit comme l'ont toujours fait les Manitobains. Nous affrontons nos défis. Nous ne les esquivons pas.

Nous leur faisons face ensemble, unis par la profonde conviction que des jours meilleurs viendront, qu'un avenir plus prometteur et prospère attend notre belle province.

Je vous laisse maintenant aux affaires de la session, tout en sachant que vous vous acquitterez de vos fonctions et de vos responsabilités avec discernement.

Puisse la divine Providence continuer à bénir notre province et guider cette Assemblée dans toutes ses délibérations.

Que Dieu bénisse le Manitoba.

Que Dieu bénisse le Canada.

Et que Dieu protège la Reine.

La lieutenant-gouverneure se retire.

PRIÈRE

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, le projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office* — est lu une première fois.

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération demain.

M. le *premier ministre* PALLISTER propose la levée de la séance. La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 20, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger